

Réunion du conseil des associations

Mercredi 2 mars 2011 18h00

Début de la réunion 18h10

19 personnes présentes :

Cécilia Auffray, Marie-Hélène Carlier, Brigitte Delvallez, Louise Desennes-Cabratosa, Danielle Dobosz, Catherine Doreau, Fabienne Mauffrey, Claudine Philippe, Fanta Souare
Yao Richard Biam, Gérard Boumghar, Patrick Chaize, Olivier Charles, Gabriel Correia, Alain Fabre, Gilles Lambert, Jean-Louis Legall, Patrick Petitjean, Michel Podgoursky,

Présidente de séance : Fanta Souaré

Secrétaire de séance : Brigitte Delvallez et Patrick Chaize

Rappel de l'Ordre du Jour

1/ Rôle et fonctionnement du Conseil des Associations

Patrick Chaize : le conseil des associations doit être le lien entre les diverses associations, il doit servir de trait d'union entre la mairie et les associations. Il se doit de faire remonter les besoins et développer les moyens de diffusion, de communication de l'ensemble des associations, il se doit aussi d'assurer la qualité et la disponibilité du matériel à disposition des associations.

Son rôle est de tout faire pour que les associations aient plus de moyens pour travailler, pour organiser leurs évènements. Le matériel aujourd'hui est insuffisant et inadapté.

Plusieurs questions et remarques de membres divers :

- Le compte-rendu du conseil peut-il être diffusé sur le site de la mairie, il semble qu'il le soit.
- Le courrier est très difficile à gérer quand on doit en envoyer à chaque association aujourd'hui, on compte environ 1300 associations pour environ 450 actives, il y a aussi un souci avec les adresses e-mail des associations, elles changent souvent, l'adresse n'est pas toujours bien orthographiée, le courrier électronique est très pratique mais pas évident à gérer, il y aussi un problème pour les envois en nombre. Le logiciel de la maison des associations est programmé avec Outlook mais la messagerie de la ville utilise Zimbra non compatible avec le logiciel du service.

Les échanges avec les associations se font surtout par courrier 2 à 3 fois par an, avec un retour d'environ 10%. Internet est surtout utilisé pour les envois individuels.

En fait, il faudrait utiliser un logiciel spécifique (type sarbacane) pour des envois en nombre

- Si Internet est un moyen de communication, il serait aussi bien que les compte-rendus soient disponibles dans les centres de quartier et à la bibliothèque. Les panneaux associatifs sont souvent recouverts et ce n'est pas le meilleur support pour diffuser les compte-rendus. Patrick Petitjean, élu à la vie associative, apporte des précisions sur la loi de 1989 sur l'affichage sauvage.

Les compte-rendus ne sont pas forcément bien visibles dans les petites vitrines

Il est proposé qu'ils soient sur le site de la ville avec une information dans le journal « Tous Montreuil » rappelant où trouver le compte rendu : site de la ville, centres de quartier et bibliothèque.



- L'information en général : Le journal publie des articles sur des évènements associatifs, dans le dernier numéro plus de 10 associations rappelle M. Patrick Petitjean. Comment mieux exploiter le site pour mettre en valeur la vie associative ?

- Retour sur l'assemblée générale et les échanges qui ont précédé : il faudrait recadrer un peu le rôle de chacun, ce serait bien de savoir qui fait quoi et les limites de nos attributions.

Les membres du conseil des associations veulent bien s'investir mais dans un cadre serein.

Jean Louis Legall rappelle le règlement intérieur, notamment pour les élections des candidats au conseil des associations. Des candidats ont été éliminés car ils étaient absents lors de la présentation. D'autres non. Il constate un manque de politesse et d'honnêteté de la part de certaines associations.

Aborder le problème de relations entre les conseils de quartier et les associations, rien n'a été fait depuis trois ans, demande pour une meilleure mixité.

Le ton employé dans certains échanges et e-mails est plutôt limite, il faut repartir sur de bonnes bases, respecter tout le monde, les débats doivent être courtois

Un point sur le rôle des élus dans le règlement intérieur : les élus font part de leurs idées et font ce qu'il faut pour les mettre en œuvre.

Les décisions sont prises par les membres présents. Internet n'est pas un lieu de débat ni de décision, seulement d'information

Patrick Petitjean explique le conflit au sujet d'un courrier envoyé à la maire, il signale que la décision d'écrire un courrier incombe au conseil mais que sa relecture doit être effective. Il a été choqué par le compte rendu du conseil de janvier 2011 où des propos ont été déformés. Le compte rendu de l'AG ne pose pas de problème. Les élus défendent leur point de vue. Lors de l'Assemblée Générale, il y eut peut être une mauvaise interprétation, certains ont peut être considéré que c'était l'Assemblée Générale du conseil des associations et non l'Assemblée Générale des associations. Cela doit être le lieu où les associations peuvent donner leur point de vue, font part de leurs actions et de leur expérience.

Quant à la prise de parole de l'élu, Patrick Petitjean rappelle que c'était déjà le cas avant lui. Il n'est pas contre la modification du règlement intérieur du Conseil des Associations et est d'accord pour considérer que les conseils de quartier et les associations sont deux formes de démocratie locale.

Plusieurs questions et remarques sont exprimées sur le rôle du conseil telles que :

Sur le compte-rendu de janvier 2011 ; c'est lourd pour chacun de faire un compte rendu, un petit rappel est fait sur le reproche de certains faits et la nécessité de reconnaître certains actes.

- Le conseil des associations doit-il discuter avec les élus ou doivent-ils travailler chacun de leur côté ?
- Le conseil est un lieu de concertation et sert de lien entre les élus et les associations.
- Une demande est faite pour des étiquettes personnelles afin que le secrétaire de séance sache qui prend la parole.
- Patrick Petitjean souhaiterait que le conseil des associations organise des conférences-débats.



2/ Programme des formations 2011

La ville propose plusieurs modules de formation.

Les modules déjà prévus :

- Comptabilité de l'association,
- Connaissance de la SACEM,
- Organisation d'une manifestation,
- Le financement d'un projet,
- Perfectionnement Excel.

Brigitte Delvallez explique les différents modules et détaille leur contenu,

La participation est de 10€ pour une formation, sachant que la ville prend en charge le complément.

Après quelques échanges, notamment avec Patrick Petitjean, il est fait la proposition d'ouvrir la salle rouge pour aider à décrypter le site de la ville, relancer l'annuaire des associations, l'agenda culturel et le guide des activités.

Le programme des formations sera envoyé très bientôt aux associations pour recenser les éventuelles associations intéressées, pour ensuite, mettre les modules en place et planifier

Danielle Dobosz demande quel est le lieu des formations, les formations se déroulent à la maison des associations, salle jaune.

Fabienne Mauffrey demande s'il est possible de séparer les modules pour un même sujet ou même de les doubler. Cela est en effet possible et dépend du nombre d'inscrits.

Michel Podgoursky s'étonne de ne plus voir de formation « création page web » Brigitte Delvallez rappelle le très petit nombre d'inscrits à cette formation.

Gilles Lambert souhaite un module de formation sur le fonctionnement interne des associations. .

Claudine Philippe rappelle que la maison des femmes organise, en collaboration avec la FOL, *des* rencontres/échanges sur le fonctionnement des associations.

Jean-Louis Legall souhaite le développement de la formation informatique en expliquant l'importance de montrer ce qu'on peut faire avec cet outil.

Fabienne Mauffrey souhaite connaître les heures et la durée des formations. Celles-ci se tiennent de 18h30 à 21h30 à la maison des associations.

3/Mise en place du groupe de réflexion sur la politique associative.

Jean-Louis Legall demande la parole pour exprimer ses préoccupations concernant l'avenir de la vie associative à Montreuil. il rappelle les propositions de Patrick Petitjean sur les perspectives de la ville à ce sujet. Il rappelle le dernier conseil municipal où une question a été posée par M. Tuillon à Mme Fréry concernant ce sujet, il considère que la réponse tenait plus de la langue de bois et incompréhensible. Il demande à Patrick Petitjean de nous préparer un point précis, écrit pour savoir où nous allons, il pense que la vie associative est menacée à Montreuil et que la maison des associations est dans la tourmente. Et rappelle que le conseil est le garant constitutif des associations. Patrick Petitjean s'engage à préparer une note écrite à l'attention des membres du conseil. Fabienne Mauffrey revient sur l'intervention et sur les modifications que la ville veut apporter.

Patrick Petitjean revient sur ses propos et sur ses propositions pour moderniser la vie associative. Il explique la composition du groupe de travail qui sera composé d'élus et de personnes des services municipaux pour un tiers, de membres du conseil des associations pour un tiers et d'associations représentatives (autres que celles représentées au conseil des associations) pour le dernier tiers. A la question d'Olivier Charles qui souhaite connaître la finalité de ce groupe de travail, Patrick Petitjean



explique que la ville souhaite une réflexion sur l'évolution du monde associatif et sur les perspectives, outils ou missions à améliorer ou à créer. Trois ou quatre réunions seront organisées d'ici le mois de juin 2011.

Catherine Doreau fait part du souhait des associations d'être rassurées sur leur avenir.

Jean-Louis Legall rappelle que nous sommes tous bénévoles et que le but, c'est de faire avancer les choses, de *débrouiller les choses brouillonnes*.

Le conseil décide de proposer les membres suivants pour intégrer le groupe de travail, à savoir :

Marie-Hélène Carlier, Catherine Doreau, Yao Richard Biam, Patrick Chaize, Gabriel Correia, Alain Fabre, Gilles Lambert

Pour la prochaine réunion du conseil des associations, Danielle Dobosz-Terya souhaite voir aborder l'état des lieux, les travaux prévus dans les salles, les salles ouvertes et fermées,

Fabienne Mauffrey souhaite aborder le problème des subventions, on voudrait savoir pourquoi cela *pèche*. Elle demande que soit abordée aussi les conventions avec les clubs sportifs et le montant de leurs subventions. Prévoir d'inviter l'adjoint aux sports.

Il est aussi demandé d'aborder l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Patrick Petitjean souhaite voir déplacer l'heure de réunion du conseil des associations 19h15 n'est pas une heure pratique car cela ne permet pas de participer à d'autres réunions 18h00 ou 20h00 pourrait permettre l'accès à une réunion avant ou après. Après débat, il s'avère que la majorité des présents opte pour la tenue des réunions à 18h00.

Brigitte Delvallez informe que l'animation de la halle du marché de la Croix de Chavaux est assurée par Jean-Jacques Marthon. Le déménagement de son bureau ne se fera pas avant mai 2011 et peut être en septembre 2011. Il sera chargé des animations sur cette place et il relatera les demandes des associations.

Lors de la prochaine réunion, il faudra aussi définir la date de la Journée des Associations.

Prochain ordre du jour : Echanges sur les subventions aux clubs et associations sportives et proposition de rencontrer Madame Heugas, adjointe à la maire aux sports.

- Point sur les travaux et projets de la ville ayant un impact sur les équipements utilisés par la vie associative

La séance est levée à 20h00

